Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20260430-20260416-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BARBÉ Jean-Claude, 1er Adjoint.

En exercice : 19

M. BARBÉ. BAZY. DAUGAN. DUVAL. GALLAIS. HAMONET. MAILLET. ODYE. PINAULT. SIMONET. Mmes ALIX. BEAUCÉ. BORDEAU. DUVAL. LEBOIS. MERCIER. MOMEUX. PRECHOUX. ROBIN.

Présents : 15

Votants : 19

Absents excusés : Absents excusés :
Nathalie ALIX (Pouvoir donné à Karine ROBIN)
Laurent ODYE (Pouvoir donné à Jean-Claude BARBÉ)

Absents :
Michel DAUGAN
Jean-Michel HAMONET

Délibération n°2026-04-16 : Affectation des résultats 2025 du budget communal et de ses annexes

1. **Budget Pôle Commercial – n°427 :**

Monsieur BARBÉ propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat du budget annexe 2025 du pôle commercial au budget primitif 2026 du budget communal n°408 comme suit :

Le compte financier unique 2025 fait ressortir :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 253,105.90€.
- Un déficit de la section d'investissement de 99,705.60€.

Monsieur BARBÉ propose que le Conseil Municipal :

- **REPORTE** la somme de 253,105.90€ à l'article R002 en section de fonctionnement du budget 408,
- **REPORTE** la somme de 99,705.60€ à l'article D001 en section d'investissement du budget 408.

2. **Budget Les Mares – n°466 :**

Monsieur BARBÉ propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat du budget annexe 2025 du lotissement Les Mares au budget primitif 2026 du budget communal n°408 comme suit :

Le compte financier unique 2025 fait ressortir :

- Un excédent de la section d'investissement de 66,983.39€.

Monsieur BARBÉ propose que le Conseil Municipal :

- **REPORTE** la somme de 66,983.39€ à l'article R001 en section d'investissement du budget 408,

3. **Budget Communal – n°408 :**

Monsieur BARBÉ propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat du budget général 2025 au budget primitif général 2026 comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20260430-20260416-DE

Le compte financier unique 2025 fait ressortir :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 361,242.66€.
- Un déficit de la section d'investissement de 164,444.03€.

Après avoir cumulé les excédents et les déficits des budgets 427 et 466 qui ont été fermés à la date du 31 décembre 2025 par délibération n°16-10-2025 et 17-10-2025 du 30 octobre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **AFFECTE** la somme de 414,348.56€ à l'article 1068 en section investissement du budget 408,
- **REPORTE** la somme de 200 000.00€ à l'article R002 en section de fonctionnement du budget 408,
- **REPORTE** la somme de 197,166.24€ en section d'investissement à l'article D001 du budget 408.

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Jean-Claude BARBÉ,
1er Adjoint

Sabrina BEAUCE,
La Secrétaire

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 30/04/2026
Publié ou notifié le : 30/04/2026